

# L'engagement

Le magazine de l'ANESF



ENQUÊTE  
**BIEN - ÊTRE**  
**ETUDIANT**   
DE L' > **anesf**  
association nationale  
des étudiants sages-femmes

>>> Quelles réactions?

>>> La Commission des  
Questions Sociales de  
L'ANESF

Numéro 32

## >>> Édito

Bonjour à tous et à toutes,

En ce début d'année 2019, le bureau national de l'ANESF vous souhaite une heureuse année 2019. Puisse-t-elle vous apporter joie, bonheur et réussite ! Cette année encore, le bien-être sera à l'honneur dans chacun des projets de l'ANESF.

Bien-être, tout d'abord, au cœur des questions sociales avec les suites de l'enquête bien-être, parue depuis plus d'un mois déjà. Vous le découvrirez dans l'article spécifique à ce sujet, l'enquête a mis en lumière de nombreuses problématiques qui ont été relayées par la presse. Nous avons pu voir, et nous voyons encore à quel point cette question vibre en chacun de nous, et à quel point elle fait écho à notre histoire personnelle. Il est maintenant temps de travailler ensemble pour les patient.e.s.

Bien-être, ensuite, en lien avec la situation de nos écoles et l'architecture de notre formation. Nous le constatons au quotidien, le fait que nos écoles ne soient pas toutes intégrées à l'université entraîne de nombreuses inégalités selon les territoires, mais aussi une opacité et un isolement, véritables facteurs de risque du mal-être des étudiant.e.s. Notre formation est faite d'exceptions. Cette architecture si particulière nous prive parfois d'interactions fluides avec les autres composantes universitaires, et de l'émulsion que l'on peut trouver à l'université. Il est grand temps que cela change !

Bien-être, toujours, à travers les projets de solidarité et de citoyenneté menés sur le territoire par nos associations adhérentes. Cette année, notamment à travers le Service Sanitaire, les étudiant.e.s sages-femmes peuvent réaffirmer leur place d'acteur.trice.s de prévention. Néanmoins, il faut qu'on leur en donne les moyens, avec un emploi du temps cohérent et des aides à la mobilité.

Bien-être enfin, quand nous nous réunissons, nous nous rencontrons, lors des événements nationaux de la structure et des tours de réseaux. Nous nous nourrissons chaque jour des rencontres que nous avons pu faire, des échanges que nous avons eus. Merci à chacun de vous pour votre engagement : qu'il soit associatif, humanitaire, ou étudiant. Nous savons ce que vous donnez durant ces cinq ans puis par la suite, et nous savons que ce n'est pas de tout repos. Alors, en ce début d'année 2019, prenons cinq minutes, respirons un grand coup, et soyons fièr.e.s de nous.

*Julie Kerbart*  
*Présidente de l'ANESF*


**TOUTE UNE LIGNE D'OFFRES**
*Pour Vous*

Nous agissons toujours dans votre intérêt.

**3233** Service gratuit + prix appel

 ou 01 71 14 32 33 · [etudiant.macsf.fr](http://etudiant.macsf.fr)

**RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE - PROTECTION JURIDIQUE**
**Offert <sup>(1)</sup>**

**COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**

 À partir de  
**16€ /mois <sup>(2)</sup>**

**ASSURANCE <sup>(3)</sup> ET FINANCEMENT AUTOMOBILE<sup>(4)</sup>**
**Des solutions sur-mesure**

**ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION**

 À partir de  
**5€ /mois <sup>(5)</sup>**

**PRÊT ÉTUDIANTS**

 Jusqu'à  
**21 400€ <sup>(6)</sup>**

 Rejoignez plus de 125 000 étudiants en santé sur : [facebook.com/etudiantsensante](https://facebook.com/etudiantsensante)

 Suivez-nous sur : [twitter.com/EtudiantsSante](https://twitter.com/EtudiantsSante) et [instagram.com/etudiantsensante](https://instagram.com/etudiantsensante)

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(1) Hors internes, hors remplacements. (2) Offre valable sur un contrat MACSF Générique Responsable jusqu'au 31/12/2018, sous réserve d'évolution des taxes, pour un étudiant en médecine de moins de 41 ans, pour un étudiant en chirurgie-dentaire de moins de 36 ans, et de moins de 31 ans pour les autres études. (3) Sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF assurances. (4) Avec Club Auto MACSF clubauto-macsf.com, 0 805 051 006, service et appel gratuits, sous réserve d'acceptation du dossier par MACSF financement, MACSF assurances et MACSF prévoyance. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature de votre contrat de financement. Incapacité, invalidité est exigée par le prêteur. Vous pouvez souscrire une assurance équivalente auprès de l'assureur de votre choix.

18\_374 - 06/2018  
 MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 375 - SAM - Entreprises régies par le Code des assurances - MACSF financement - 343 973 822 RCS NANTERRE - SIREN n° 343 973 822 - Société de financement - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - Sièges sociaux : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - MFPS : Mutuelle Française des Professions de Santé - N° immatriculation 315 281 097 - Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité. Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX. AMAP - Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance - 11 rue Brunel - 75017 PARIS. AMTT - S.A. au capital de 100 000 € - détentrice de la marque Club Auto - 301 500 203 RCS NANTERRE - mandataire non exclusif en opérations de banque et service de paiement de MACSF financement - N°ORIAS 070 35 228 - Siège social : 5 rue Vernet - 75008 PARIS.

## Enquête bien être : quelles réactions ?

L'enquête bien-être, parue le 5 décembre dernier, a remué autant les étudiant.e.s et les professionnel.le.s que le grand public !

**Toutes les écoles ont reçu l'enquête bien-être.** Certaines ont très vite réagi, interrogeant leurs étudiant.e.s, créant des groupes de travail, interpellant les lieux de stage. Certaines se sont moins pressées, ont pris du recul, se sont moins exprimées. Un tout autre discours a traversé d'autres écoles : "ça ne nous concerne pas", se montrant indifférentes et dans le déni de ces chiffres pourtant déroutants. Ce dernier constat nous alarme ! D'autant que les résultats de l'enquête affirment que lorsque les étudiant.e.s se sentent distant de leur équipe pédagogique, leurs taux de symptôme dépression et de stress augmentent. Il s'agit d'ailleurs d'une revendication phare de l'ANESF : **rétablir un dialogue le plus symétrique possible entre étudiant.e.s et enseignant.e.s.**

**Des initiatives d'enquête bien-être locale ont été lancées par les associations étudiantes,** puisque qu'aucune comparaison ne sera calculée et donnée par école. Les étudiant.e.s ont globalement été frappé.e.s par les résultats, partageant ce constat alarmant, et d'une certaine manière, se sont rassuré.e.s : *« On n'est pas tout seul.e.s », « Les choses vont changer », « Nous pouvons enfin mettre des mots sur des non-dits, être écouté.e.s et considéré.e.s ».*

Du côté des organisations professionnelles, les réactions sont diversées :

> **La CNEMa** a répondu par un Communiqué de Presse proposant un après-midi de discussion et travail avec l'ANESF. Un premier groupe de travail s'est déroulé à Paris le 22 décembre, se sont retrouvés des membres de l'ANESF, des sages-femmes enseignantes et des représentants syndicaux de l'ONSSF (les autres représentants professionnels n'ayant pu se libérer).

> **Le CNSF** participe aux discussions et propose son aide avec une expertise scientifique.

> **L'ordre des sages-femmes** va sortir un article dans le prochain numéro de l'Officiel de la Sage-Femme

> **L'ONSSF** s'est positionné en soutien, notamment en venant à la conférence de presse, mais aussi via les réseaux sociaux.

#### **Les organisations professionnelles :**

**La CNEMa** (Conférence Nationale des Enseignants en Maïeutique) est la structure représentative de la formation des sages-femmes. Elle regroupe l'ensemble des structures de formation des sages-femmes représentées au sein de la Conférence par leur directrice ou leurs sages-femmes enseignantes.

**Le CNSF** (Collège National des Sages femmes) est une association ayant pour but de défendre et d'affirmer la profession sage-femme dans le paysage périnatal

**L'ordre des sages-femmes** est un organisme professionnel, administratif et juridictionnel de défense et de régulation de la profession de sage-femme.

**L'ONSSF** (Organisation nationale syndicale des sages-femmes) est un syndicat français. Fondé en 1953, il est le syndicat représentatif majoritaire de la profession de sage-femme en France pour tous les modes d'exercice.

**Courant janvier se sont organisés de nombreux rendez-vous avec les institutions et les organisations de professionnel.le.s.** L'ANESF met du cœur à l'ouvrage pour y engager ses revendications et valoriser les écoles chez qui le bien-être est une vraie question de toile de fond.

Les projets de la CQSA (Commission des Questions Sociales de l'ANESF) ont également été lancés à cette période pour travailler concrètement sur ce sujet. Dans la liste des idées d'actions, on retrouve :

- **Le statut de maître de stage**
- La création d'**outils de communication** étudiant.e.s/professionnel.le.s
- La mise en place d'une **plateforme d'évaluation des lieux de stage**
- La création d'une **charte de stage type** (entre école, lieu de stage et étudiant.e.s)
- Une réflexion sur les formes des **retours de stage** et des **rendez-vous pédagogiques**
- La création et la diffusion de nouveaux **outils pour mieux connaître sa formation**, et pour intégrer les étudiant.e.s sages-femmes dans les décisions de l'école...
- La mise en place d'**atelier sur l'apprentissage, d'atelier de gestion du stress**, et même d'**art thérapie**

Le plus gros combat reste à mener : améliorer la communication entre les étudiant.e.s, les professionnel.le.s, les sages-femmes clinicien.ne.s et les sages-femmes coordonateur.trice.s. Ce n'est qu'avec de l'écoute, de la bienveillance, et une possibilité d'expression sur des faits aujourd'hui banalisés que ces réelles avancées vont pouvoir s'opérer. L'ANESF déploie tous ses contacts et ses moyens pour co-construire des projets novateurs et globaux.

*Joséphine Miloche*

*Vice-Présidente en Charge des Questions Sociales*



## >>> I-actu : Le chemin des combattantes

Pour toute femme, la grossesse et la préparation d'une naissance est un chamboulement de vie. Cet état de vulnérabilité psychique et physique est commun à toutes les situations de périnatalité mais à des degrés variables. La femme évolue différemment selon le contexte de précarité : entourage présent, soutenant ou absent, accès aux offres de soins facilité ou non, conditions financières difficiles ou favorables, etc.

Depuis de nombreuses années, si ce n'est de tout temps, les sages-femmes sont en contact avec des femmes de toutes origines, qui ont par la force des choses leurs propres langages et cultures. Parmi celles-ci figurent les femmes migrantes que les sages-femmes français.e.s rencontrent souvent à la fin de leur parcours migratoire.

Même si les histoires de migrations sont diverses, nous constatons tous les jours que dans sa grande majorité, *le contexte migratoire ne fait qu'accroître la vulnérabilité de la femme*. En effet, celui-ci peut la priver du recours aux soins. Il est donc synonyme de grande précarité, de retard de diagnostic, de non accès aux structures de soins, et de prise en charge inadaptée. Cela induit par exemple des risques d'*accouchement prématuré*, de *retard de croissance ou d'apparition de problèmes médicaux au moment de l'accouchement*.

De plus, la migration est un déracinement violent et traumatique : *la femme, en quittant son pays, quitte sa culture et les rites, traditions qui accompagnaient sa grossesse et la naissance de son enfant*. Les sages-femmes font de leur mieux, mais la méconnaissance des cultures, et les stéréotypes qui s'y rattachent peuvent entraîner des situations vécues comme maltraitantes.

Ces femmes doivent également faire face à la barrière de la langue, aux réticences des sociétés qui refusent parfois de les accueillir, et à un avenir incertain.



Il y a de nombreux facteurs de risques accentués par les circonstances migratoires :

- *Rupture avec la communauté* d'origine souvent lié à un vécu traumatique;
- *Isolement* des femmes, sans réseau suite à l'exil et loin de leur soutien traditionnel. Cet isolement personnel est accentué par l'individualisme de notre société;
- Situation de *grande précarité*;
- *Barrière de langue* avec les personnes qui l'entourent;
- Souvent porteuse de *pathologies parfois négligées*;
- *Avenir incertain*;

Tout cela est à l'origine d'une majoration de la vulnérabilité déjà présente chez toutes les femmes enceintes. Comment, dans un tel contexte, ces futures mères migrantes arrivent-elles à se projeter et à rêver leur futur enfant ?

*L'étude de Battaglini* a montré que les difficultés économiques rencontrées par les femmes migrantes constituent un facteur de risque de morbidité non négligeable. Mais cette étude a aussi déterminé des facteurs encore plus impactants :

- Selon l'accompagnement du projet migratoire de la femme, son âge et surtout selon son niveau de scolarité, la femme vivra plus ou moins difficilement la naissance de son enfant. Il a été démontré que c'est la rupture du lien social (qui s'accompagne d'une perte de reconnaissance sociale) qui introduit le plus de difficulté.
- La vulnérabilité des mères migrantes est elle-même corrélée à un vécu émotionnellement douloureux des traumatismes qui ont eu lieu dans le pays d'origine, aux sentiments de déqualification professionnelle et sociale ainsi que la précarité de la situation présente.



Il faut savoir que ces femmes étrangères qui font le choix d'accoucher en France sont particulièrement exposées à des complications au moment de la naissance de leurs enfants. *L'étude EPIMONS* réalisée en 2013 dans 6 régions de France est sans équivoque : parmi les femmes qui ont souffert de morbidités maternelle sévère, celles qui sont nées à l'étranger comptent pour plus de 30% alors qu'elles étaient seulement 20.4% dans l'échantillon total considéré. Mais d'où viennent ces inégalités de santé?

- L'INSERM (Institut National de la santé et de la Recherche Médicale) constate depuis 2008 un *excès de complications hypertensives chez les femmes nées en Afrique sub-saharienne*. Les femmes africaines ont 3 fois plus de risques d'avoir des pathologies hypertensives sévères. Ce sur-risque pourrait être d'origine génétique. Dans ce cas-là, une prise en charge adaptée pour ces femmes devrait être mise en place.
- Les études actuelles montrent un défaut de soin. L'enquête nationale confidentielle sur les morts maternelles retrouvent des *soins sous-optimaux chez 78% des patientes étrangères* contre 57% pour les femmes de la population française. Cela est d'autant plus surprenant pour le cas de l'hypertension artérielle car la pathologie est facile à diagnostiquer et à prendre en charge. Ce risque est d'autant plus grave et important que la migration est récente.
- *Les représentations que les soignants ont des femmes immigrées entraînent un retard de diagnostic non négligeable*. Prenons l'exemple de la femme africaine, qui représenterait l'altérité absolue, et les stéréotypes associés : dans les croyances, ces patientes auraient moins recours aux soins non obligatoires, elles accoucheraient mieux et auraient moins besoin d'être accompagnées en service de suites de couches. Mais ces représentations si généralistes sont simplement liées au vécu de chacun.



# RELATIONS INTERNATIONALES

Malheureusement, ces stéréotypes implicites n'épargnent pas les professionnel.le.s de santé : ils sont à l'origine de biais d'associations inconscients entre l'appartenance à un groupe social et des prérogatives. *Ces clichés prédisposent, malgré eux, les professionnel.le.s à faire des choix de traitements différents en fonction des groupes sociaux auxquels ils rattachent leur patient.e.s.* Il est important, en tant que futur soignant.e d'avoir conscience que cela peut constituer une forme d'inégalité construite par nos institutions et par les préjugés dont nous sommes porteurs.

Même s'il est impossible de généraliser les conséquences que peut avoir l'exil sur une grossesse, *il est primordial que nous nous interrogeons sans cesse, et de manière générale, sur nos pratiques et nos préjugés, afin de ne pas rajouter une maltraitance supplémentaire à un parcours qui en compte déjà bon nombre.*

*Clair Dagallier*

*Vice-Présidente en charge des Relations Internationales*

Sources :

Quand migration et maternité se croisent : perspectives des intervenantes et des mères immigrantes, disponible sur [www.erudit.org](http://www.erudit.org)

Etude longitudinale sur l'épidémiologie de la morbidité maternelle sévère, disponible sur <https://epidemiologie-france.aviesan.fr/>



## >>> Pourquoi voulons-nous supprimer la liste de prescription des sages-femmes ?

La profession de sage-femme est soumise à une liste de prescription : c'est-à-dire que l'État français a défini une liste des médicaments et des dispositifs médicaux, décrite dans la loi, qui délimite le droit de prescription des sages-femmes durant leur exercice. Cette liste est différente en fonction du sexe du patient, en effet nous ne pouvons prescrire que des substituts nicotiniques, les vaccins en vigueur ainsi que les préservatifs masculins à la gente masculine.



*La profession de sage-femme est la seule profession médicale dont le droit de prescription est limité.* Cette liste de prescription impose beaucoup de limites étant donné qu'elle n'est que très peu remise à jour. Ainsi, les compétences des sages-femmes évoluent rapidement sans que cette liste soit actualisée. La formation initiale (Bac +5) et la formation continue (après le diplôme) apportent des compétences qui ne sont pas compatibles avec la liste de prescription. Ainsi, on apprend à diagnostiquer et traiter une cystite en dehors de la grossesse mais nous ne pouvons pas prescrire l'antibiotique correspondant à son traitement. Nous apprenons le diagnostic et l'accompagnement de la ménopause sans avoir l'autorisation de prescrire des traitements hormonaux de la ménopause.



En raison de la méconnaissance de cette liste par les professionnel.le.s de santé, certains médicaments sont prescrits par les sages-femmes et délivrés par les pharmaciens alors que cette prescription est proscrite par la liste. Ainsi le.la sage-femme s'expose à devoir rembourser l'entièreté des médicaments et dispositifs médicaux prescrits en dehors des indications de la liste. En effet, la sécurité sociale analyse tous les 5 ans les prescriptions des professionnel.le.s de santé et peut demander à la personne qui a prescrit ces médicaments de rembourser avec ces fonds personnels avec une rétro-activité de 5 ans. Une somme importante.

*Le conseil d'administration de l'ANESF s'est donc positionné le 2 décembre 2018 pour la suppression de la liste de prescription des médicaments et des dispositifs médicaux.* Ainsi nous travaillons main dans la main avec les organisations professionnelles pour la suppression définitive de cette liste au profit d'une mention laissant libre de prescription les sages-femmes dans la limite de leurs compétences. Cependant, la suppression de la liste de prescription n'étant pas un souhait du gouvernement, l'ANESF travaille actuellement avec les organisations professionnelles pour modifier cette liste et remettre à jour les compétences des sages-femmes et les recommandations scientifiques.

*Bastien Le Dantec*

*1er vice-président en charge de l'Enseignement Supérieur*

Sources :

Arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des médicaments que peuvent prescrire les sages-femmes et portant abrogation de dispositions réglementaires disponible sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Arrêté du 27 juin 2006 fixant la liste des dispositifs médicaux que les sages-femmes sont autorisées à prescrire disponible sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Combien de femmes enceintes savent  
que la santé de leurs jambes est capitale ?  
**Engageons-nous ensemble contre  
la Maladie Thrombo-Embolique Veineuse  
de la grossesse.**

Dans son rapport de mars 2016, l'InVS constate que la MTEV atteint près de 2 femmes enceintes sur 1000. Le risque augmente tout au long de la grossesse et se poursuit jusqu'à 12 semaines après l'accouchement. Elle constitue la 2<sup>ème</sup> cause de mortalité maternelle directe après les hémorragies, et la seule qui n'ait pas régressé depuis 10 ans. Les récentes recommandations du CNGOF insistent sur l'importance de

prévenir la MTEV en péripartum chez les femmes ayant des facteurs de risque, notamment après césarienne. La HAS préconise la prévention systématique dès le début de la grossesse et plusieurs semaines après l'accouchement.

La compression médicale est le traitement préventif de référence recommandé. Pour réduire la MTEV, agissons auprès de nos patientes.

SIGVARIS



[www.9moismesjambesetmoi.com](http://www.9moismesjambesetmoi.com)

LE SOIN PAR LE TEXTILE ACTIF

MTEV : Maladie Thrombo-Embolique Veineuse ; InVS : Institut de Veille Sanitaire ; CNGOF : Collège National des Gynécologues Obstétriciens Français ; HAS : Haute Autorité de Santé. Les produits SIGVARIS Médical sont des dispositifs médicaux de classe de risque 1 (directive 93/42 CE), fabriqués par SIGVARIS. Ils sont destinés au traitement des maladies chroniques et aiguës. Pour le bon usage, il convient d'enfiler les bas dès le réveil et au lever, sur une peau propre et sèche. Indications : varices de plus de 3 mm (stade C2), après chirurgie ou sclérothérapie des varices de plus de 3 mm, pendant 4 à 6 semaines, grossesse et 6 semaines après l'accouchement (6 mois après une césarienne), en superposition pour atteindre des pressions supérieures. Contre-indications : artériopathie oblitérante, insuffisance cardiaque décompensée, dermatose suintante ou eczématisée, intolérance aux matières utilisées. Remboursement inscrit sur la base LPPR prévue par l'article L.165-1 du Code de la Sécurité Sociale. Ces dispositifs sont des produits de santé réglementés qui portent, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Lisez attentivement la notice d'utilisation. Septembre 2016. © Copyright by SIGVARIS, Saint-Just-Saint-Rambert. SIGVARIS is a registered trademark of SIGVARIS, St Gallen/Switzerland, in many countries worldwide.



## >>> Le dépistage de la Trisomie 21

Le 14 décembre 2018 est sorti l'arrêté modifiant les règles de bonnes pratiques en matière de dépistage et de diagnostic prénatals de la trisomie 21.

Souvenez-vous, le dépistage de la trisomie 21 était systématiquement proposé aux femmes enceintes. Il se faisait à partir de la mesure de la clarté nucale du premier trimestre ainsi que des marqueurs sériques du premier ou second trimestre. Le calcul de ces données plaçait la femme dans un groupe à risque ou non d'avoir un enfant porteur de trisomie 21. Une démarche diagnostique (amniocentèse ou prélèvement du trophoblaste) était proposée à la femme enceinte dès que son risque était supérieur à 1/250.

Les règles de bonnes pratiques modifiées depuis ce 14 décembre imposent toujours l'information sur le dépistage à toutes les femmes enceintes. Cependant, le seuil de risque pour proposer une démarche diagnostique a changé:

- > Si le risque est  $< 1/1000$  : il est considéré comme suffisamment faible pour arrêter cette procédure de dépistage et poursuivre une surveillance simple de la grossesse;*
- > Si le risque est compris entre  $1/51$  et  $1/1000$  : un examen de dépistage ADNlcT21 est proposé à la femme;*
- > Si le risque est  $\geq 1/50$  : la réalisation d'un caryotype fœtal d'emblée est proposée après un prélèvement invasif (amniocentèse ou biopsie de trophoblaste).*



## *L'ADNlcT21, Kesako ?*

L'ADNlcT21 est aussi appelé Dépistage Prénatal Non Invasif (DPNI). Du sang maternel est prélevé, et, à partir de là, est isolé en laboratoire l'ADN fœtal se présentant sous forme de petites fractions dans le sang maternel. Chez une population trisomique, le chromosome 21 se trouve en excès dans le sang maternel. Ce test est beaucoup plus fiable que le dépistage par marqueurs sériques maternels, mais il ne s'agit pas d'un diagnostic et le seul résultat du DPNI ne permet pas d'assurer la présence ou l'absence de trisomie 21, mais seulement de classer la patiente dans une population à fort ou à faible risque. Le DPNI existe depuis plusieurs années, mais il n'était pas remboursé par la sécurité sociale jusque-là et obligeait la patiente à déboursier une somme importante pour le réaliser. L'arrivée de ce décret annonce aussi le remboursement de cette technique par la sécurité sociale. De quoi révolutionner le dépistage de la trisomie chez les patientes !

*Juliette Blandre*

*Attachée de Presse*

### Sources :

Arrêté du 14 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 23 juin 2009 modifié fixant les règles de bonnes pratiques en matière de dépistage et de diagnostic prénatals avec utilisation des marqueurs sériques maternels de trisomie 21 disponible sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)



## >>> Qu'en est-il de la suppression de la PACES et du

### Numerus Clausus?

Le 18 Septembre 2018, Emmanuel MACRON a présenté les souhaits du gouvernement concernant les réformes du système de santé à venir. Ce programme a été nommé *"Ma santé 2022"*. Il y a présenté les objectifs ainsi que les réformes souhaitées pour la formation en santé. Il y a déclaré la *suppression du Numerus Clausus et une suppression de la PACES* (Première Année Commune aux Études de Santé).

C'est dans ce contexte qu'ont commencé, dans les semaines qui ont suivi sa déclaration, des groupes de travail afin de construire cette réforme avec tou.te.s les acteur.trice.s concerné.e.s. Ainsi, un groupe de travail composé des étudiant.e.s en santé (maïeutique, kinésithérapie, odontologie, pharmacie et médecine), de la FAGE (Fédération des Associations Générale Étudiantes), de l'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France), de la conférence des

présidents d'université, de la conférence des doyens et du gouvernement a été formé. Jean-Paul SAINT ANDRÉ a été désigné comme rapporteur officiel des groupes de travail pour le gouvernement, à qui il a rendu son rapport au gouvernement le 18 décembre.

Le rapport, en grande partie suivi par le gouvernement, prévoit un *"portail santé"* qui remplacerait l'actuelle PACES et qui permettrait de s'orienter vers les filières médicales. Le contenu de ce portail santé reste encore à définir mais les orientations sont déjà claires : il y sera inclus davantage d'orientation et d'informations sur les professions accessibles pour remédier aux problèmes d'orientation par défaut. Il y aura également plus de sciences humaines. De plus, les QCMs ne seront plus le moyen unique de sélection.



Ce seront les conseils de formation et de vie universitaire (CFVU) qui décideront des modalités précises de contrôles de connaissances et de compétences ; c'est donc *les étudiant.e.s élu.e.s aux CFVU qui seront les principaux acteur.trice.s de cette réforme.*

A l'issue de ce "portail santé", le doublement sera impossible. En effet, les personnes dites reçues-collées (non admise mais ayant 10/20 ou plus) seront orienté.e.s directement vers une deuxième année de licence de leur choix. Parmi ces licences, certaines pourront inclure un enseignement annexe dit "mineure santé" qui leur permettraient de tenter un deuxième passage vers les filières médicales à la fin de celle-ci si l'étudiant.e le souhaite. Ainsi *les deux chances d'accéder aux filières médicales sont préservées.* Pour les personnes ayant eu moins de 10/20 ils devront reprendre une

autre licence en première année, compatible ou non avec l'accès direct en filières médicales, et ils pourront retenter leur chance en fin de L2.

*L'ANESF accompagne cette réforme au niveau national et souhaite voir l'émergence d'une licence santé plus ouverte sur tous les métiers de la santé* (ergothérapie, infirmier et nouveaux métiers de la santé). Cette réforme ambitieuse de l'entrée dans les études de santé était souhaitée par tous les étudiant.e.s en santé et n'a pas été retenue par Jean Paul SAINT ANDRE. C'est pour cela que nous décrivons, à travers nos multiples communiqués de presse, une réforme que l'on qualifie de "demi-réforme" ou de "réforme peu ambitieuse". Cela ne nous empêchera pas de travailler avec les institutionnel.le.s sur le fond de cette réforme. L'ensemble des travaux se poursuit pour rendre ce "portail santé" plus accessible, moins stressant et surtout plus humain.

*Bastien Le Dantec*

*1er Vice-Président en charge de l'Enseignement Supérieur*



## >>> Le bilan des CROUS et les projets du mandat des nouveaux.elles élu.e.s

En ce début d'année scolaire et en cette fin d'année 2018 se sont déroulées plusieurs élections.

### *Mais à quoi servent les élections ?*

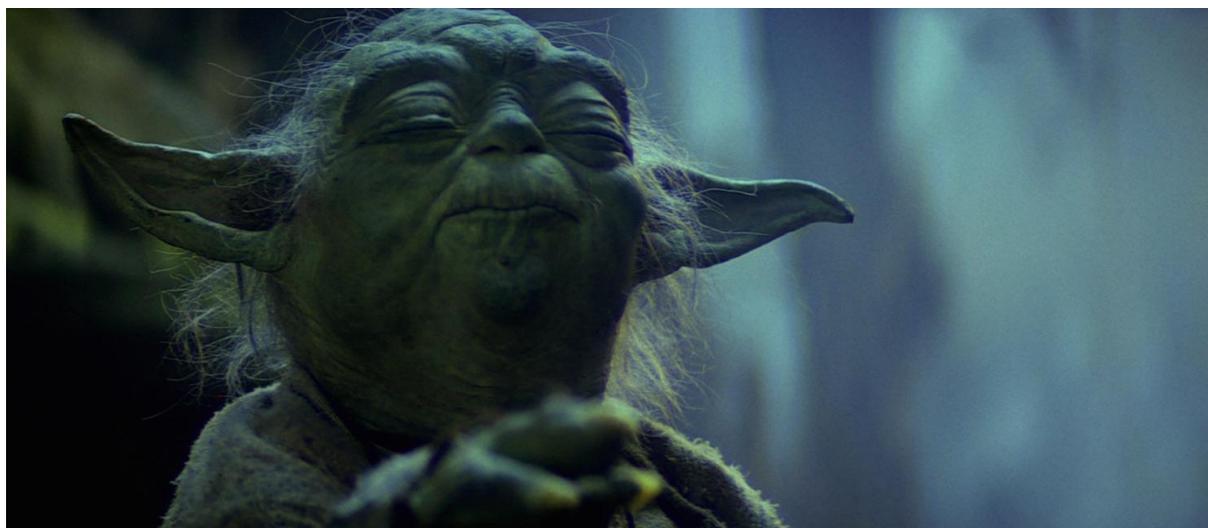
Toi, oui toi jeune padawan, en tant qu'étudiant.e en maïeutique tu peux être acteur.trice de ta vie étudiante et élire, par bulletin secret, des étudiant.e.s qui vont te représenter au sein des différentes commissions de l'université.

### *Mais qui peuvent être ces étudiant.e.s ?*

Non ce ne sont pas des extraterrestres, ce sont des étudiant.e.s comme toi et moi. Tu peux t'investir un peu plus comme eux dans ta vie étudiante, que tu sois jeune padawan ou déjà un vieux jedi, l'ANESF est là pour soutenir et former ces élu.e.s étudiant.e.s sages-femmes !

*N'hésite pas à contacter Roxane Pamart, vice-présidente en charge des élections*

*et du suivi des élus à l'adresse suivante : [elections@anesf.com](mailto:elections@anesf.com)*





## *Les élections UFR ont eu lieu à :*

- > Lyon
  - > Marseille
- avec de nombreux élu.e.s.

## *Les élections centrales ont eu lieu à :*

- > Nîmes-Montpellier avec une élue.
- > Toulouse,
- > Clermont-Ferrand avec une élue.
- > Strasbourg.

*Mais l'événement le plus attendu de cette année était le renouvellement de tous les élu.e.s*  
**CROUS**. Les élections CROUS se sont déroulées du 20 au 29 Novembre 2018.





## *Mais le CROUS : kesako ?*

Non, ce ne sont pas que les bourses! Le CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires), né il y a plus de soixante ans d'un projet élaboré par des organismes étudiants, a pour but d'améliorer les conditions de vie des étudiant.e.s par le biais de sept missions :

- > *Les bourses sur critères sociaux*
- > *Le logement*
- > *La restauration*
- > *La culture*
- > *L'action sociale*
- > *L'accueil des étudiant.e.s internationaux*
- > *L'emploi étudiant*
- > *La santé (nouvelle mission avec la CVE-C)*

## *Mais pourquoi avoir des élu.e.s au sein du CROUS ?*

La formation de maïeutique possède un statut particulier. Sa double gestion par la région pour les bourses et par l'université, donc par le CROUS, pour le logement et l'action sociale (les aides spécifiques d'allocations ponctuelles dites ASAP et les aides spécifiques d'allocations annuelles dites ASAA) la rend totalement unique dans le paysage de l'enseignement supérieur. En effet, elle est la seule formation totalement publique à passer d'une formation universitaire (la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) à une formation gérée par deux instances. Ce double statut vient renforcer l'intérêt des étudiant.e.s sages-femmes à siéger et à faire porter leurs paroles au sein du CROUS.



## *Quels résultats pour les étudiant.e.s sages-femmes et l'ANESF pour ce mandat au sein du CROUS ?*

Pour aller soutenir nos nombreux.euses étudiant.e.s sages-femmes se présentant sur les listes, d'autres étudiant.e.s sages-femmes sont allé.e.s tracter dans leur ville ou se sont déplacé.e.s dans d'autres contrées inconnues grâce aux DDS (Dispositifs De Solidarité). Un grand merci et un tonnerre d'applaudissement pour eux et aux membres du Bureau National qui, eux aussi, se sont déplacés, et bien évidemment aux étudiant.e.s sages-femmes qui se sont présenté.e.s sur les listes qu'ils.elles aient été élu.e.s ou pas. *Au final, 11 étudiant.e.s sages-femmes sur 15 ont été élu.e.s sur les listes pour siéger au sein du CROUS dont 8 élu.e.s titulaires et 3 élu.e.s suppléant.e.s.* Une belle victoire pour les étudiant.e.s sages-femmes !

L'ANESF est adhérente à la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes) qui regroupe près de 300 000 étudiant.e.s. La FAGE reste la première organisation étudiante dans les CROUS grâce à ses 83 élu.e.s, ce qui représente 46% des élu.e.s. Les étudiant.e.s sages-femmes au sein du CROUS sont donc très bien représenté.e.s puisque les élu.e.s étudiant.e.s sages-femmes constituent 13.25% des élu.e.s FAGE alors que les étudiant.e.s sages-femmes ne représentent que 1.3% du réseau de la FAGE.

*Un grand bravo à nos élu.e.s !*



*Mais quelles sont les positions de ces élu.e.s et de l'ANESF pour ce mandat 2018-2020 ?*

L'ANESF encourage les élu.e.s CROUS à défendre :

*> Le transfert de la gestion des bourses des formations sanitaires et sociales au CROUS.*

*> L'abond à tous les services universitaires pour les étudiant.e.s en sciences maïeutiques.*

*> Le remboursement des frais d'avancement de la CVE-C des étudiant.e.s boursier.e.s.*

*> L'accès à toutes les aides sociales d'urgence du CROUS aux étudiant.e.s sages-femmes, notamment les aides spécifiques d'allocations annuelles.*

*> Le traitement équitable de tous les dossiers sociaux étudiants pour l'accès aux logements.*

*> La mobilité des étudiant.e.s en facilitant l'accès à des logements en périphérie de l'établissement de rattachement.*

*> L'accès égalitaire aux SUAPS à tou.te.s les étudiant.e.s sur tous les campus universitaires.*



## *Mais une belle victoire n'arrive jamais seule !*

Pour les élections CNOUS (Conseil National des Œuvres Universitaires et Sociales), c'est-à-dire les CROUS mais au niveau national, 2 étudiantes sages-femmes sont candidates sur la liste "La FAGE avec les élu.e.s associatif.ve.s". Je vous les présente ci-dessous car elles porteront sûrement vos voix au niveau national :



*"Rire pour la joie, découvrir pour la lumière et aimer pour la paix"*

Elodie Laurence  
5eme position sur la liste  
Paris Foch.

« Le succes n'est pas la cle du bonheur, mais le bonheur est la cle du succes. Si vous aimez ce que vous faites, vous reussirez a coup sur. »

Laurie baertschi  
9eme position  
Nantes



Les élections CNOUS auront lieu mi-janvier et se dérouleront par vote secret auprès des élu.e.s CROUS de toutes les académies. Bon courage à elles !

Pour finir, au nom des tou.te.s les étudiant.e.s sages-femmes de France, un grand merci aux nombreux.ses élu.e.s pour leur implication au sein des différentes structures qui nous représentent et portent nos voix tout au long de leur mandat.

PS : Et n'oubliez pas, un grand homme a dit un jour : « On a tous quelque chose en nous de ninj'anesf » !!!

*Roxane Pamart*

*Vice-Présidente en charge des élections et du suivi des élu.e.s*



## >>> Quoi de neuf chez HERA ?

HERA est un projet de santé publique créé en février 2017. C'est un **projet d'éducation et de sensibilisation aux relations affectives et sexuelles, et à la santé génésique des femmes.**

Il est composé de 3 axes :

- > *La prévention des cancers gynécologiques: cancer du sein et cancer du col de l'utérus*
- > *L'éducation à la vie affective et sexuelle*
- > *La sensibilisation à la contraception*

Dans ce cadre, en août dernier, nous avons pu être présents aux Gay Games, qui avaient lieu à Paris ! Les Gay Games, c'est un événement sportif et culturel, ouverts à toutes et tous, bien qu'historiquement destinés aux athlètes, artistes et musiciens LGBT+. Ils se tiennent tous les 4 ans partout dans le monde : la première édition s'est déroulée en 1982 à San Francisco.

Sur place, notre stand a eu un franc succès, et il nous a permis d'être au cœur de la **prévention et de**

**l'éducation à la vie affective et sexuelle, auprès du grand public.**



Sur notre stand était notamment exposé le **jeu "Sous la couette"** : c'est un support ludopédagogique destiné à la prévention dans le milieu scolaire (collège et lycée), mais aussi auprès du grand public. Ce jeu traite différents sujets, dont : la contraception, la grossesse, les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), la sexualité, et la physiologie du cycle menstruel. Il sera bientôt proposé à la vente, aux associations locales d'étudiant.e.s sages-femmes qui pourraient être intéressées dans un premier temps !





Par ailleurs, en septembre 2018, le projet HERA a remporté la **DEUXIÈME PLACE AUX TROPHÉES DE L'ENGAGEMENT DE LA FAGE**. Nous avons donc reçu une subvention financière, qui va nous permettre d'avancer encore plus dans notre projet !



## >>> Remboursement du préservatif : un pas de plus vers la lutte contre les IST

En France, nous faisons face à un problème majeur de santé publique : la **recrudescence des Infections Sexuellement Transmissibles (IST)**, première cause d'infertilité en France, est responsable en grande partie de la transmission du VIH/SIDA, de certains cancers et de graves complications hépatiques et neurologiques.

Le préservatif est aujourd'hui le seul moyen de prévention contre la plupart des IST. Cependant, il n'est pas utilisé systématiquement, en particulier chez les jeunes : parmi les jeunes ayant pris un risque de pénétration, six sur dix déclarent ne pas avoir utilisé de préservatif.

C'est pourquoi depuis le 27 novembre 2018, avec l'accord du Ministère de la Santé, **LE PRÉSERVATIF EDEN EST LE PREMIER PRÉSERVATIF PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE SUR PRESCRIPTION MÉDICALE.**

Plus précisément, en ce qui concerne les modalités de prescription, décrites dans l'arrêté du 21 novembre 2018 portant inscription du préservatif masculin lubrifié EDEN des Laboratoires MAJORELLE au titre I de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale :



> Le remboursement concerne les boîtes de 6 ou de 12 préservatifs masculins lubrifiés en latex EDEN, de la marque MAJORELLE, taille classique ou XL, conformes à la norme NF EN ISO 4074.

> **Leur remboursement est pris en charge dans la population générale âgée de plus de 15 ans**, dans le cadre de la prévention des huit infections sexuellement transmissibles suivantes : Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH), Virus de l'Herpes simplex (HSV-2), Papillomavirus (HPV), Hépatite B, Syphilis, Chlamydia, Gonorrhée, Trichomonas.

> La prescription est réalisée par un médecin ou par une sage-femme dans le cadre de l'arrêté du 27 juin 2006 modifié fixant la liste des

dispositifs médicaux que les sages-femmes sont autorisées à prescrire.

C'est donc un pas supplémentaire vers la lutte contre la transmission des IST !

## Pourquoi ce préservatif est-il maintenant remboursé ?



Les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) sont la première cause d'infertilité et sont responsables du Sida, de certains cancers et de maladies hépatiques et neurologiques graves.  
Face à l'augmentation du nombre de contaminations en particulier chez les jeunes, les professionnels de santé soutiennent le remboursement du préservatif via la prescription médicale.  
Le préservatif reste l'outil de prévention le plus efficace contre les IST.

Parlez-en à votre médecin, à votre sage-femme ou demandez conseil à votre pharmacien





>>> L'ANESF s'engage une nouvelle fois au sein de la

## MIPROF

La MIPROF, c'est la Mission Interministérielle pour la PROtection des Femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains! Morgane Sauvaire (Vice-présidente en charge du Tutorat de l'ANESF) et Pauline Barbier (Vice-présidente en charge de la Santé Publique de l'ANESF) étaient présentes aux 6èmes journées interprofessionnelles de la MIPROF.

Les nouveaux outils de la MIPROF y ont été présentés (ils ont été envoyés à l'ensemble des administrateur.trice.s des associations locales d'étudiant.e.s sages-femmes), ainsi que des rappels sur des informations essentielles !

Les violences faites aux femmes prennent différentes formes : verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives. Elles s'exercent dans la sphère publique ou privée.

*Toutes ces violences sont interdites et punies par la loi.*

En France, chaque année :

*> 219 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles dans le couple.* En 2016, 123 femmes et 34 hommes ont été tué.e.s par leur conjoint.e ou ex-conjoint.e officiel.le (conjoint.e, concubin.e, pacsé.e) ou non-officiel.le et 25 enfants ont été tués dans le cadre de violences au sein du couple parental.

*> 94 000 femmes déclarent avoir été victimes de viol ou tentative de viol.*

Dans 90 % des cas, la victime connaît son agresseur.

*Elles touchent tous les milieux sociaux, toutes les générations et tous les territoires, et rappelons que ces chiffres sont très sûrement sous-estimés.*



Les mots à dire :

- > « *La loi interdit les violences* »
- > « *Vous n'y êtes pour rien* »
- > « *L'agresseur est le seul responsable* »
- > « *Appelez le 3919 pour être informée de vos droits et connaître les associations d'aide près de chez vous* »
- > « *Je vous donne les coordonnées des intervenants sociaux* »

Je vous rappelle que l'existence des ressources suivantes :

> Le 39 19 : « Violences Femmes Info » est le numéro d'écoute national anonyme et gratuit en métropole et dans les DOM - 7 jours sur 7 du lundi au vendredi de 9h à 22h, les samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h. Il est destiné aux femmes victimes de tous types de violence, à leur entourage et aux professionnel.le.s. Il assure une écoute, une information et une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

Il communiquera les coordonnées des associations locales.

> Le site [stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr) : C'est un site à destination des victimes, de leurs proches et des professionnel.le.s. Il contient des informations sur les différentes formes de violences commises à l'encontre des femmes, les modalités d'intervention des acteurs/actrices (repérage, ce que dit la loi, conseils, orientations – avec, notamment, une rubrique dédiée aux missions et aux coordonnées des associations nationales et locales).

> Les **ressources locales**

Le 21 février prochain, l'ANESF pourra participer au 3ème module de formation de la MIPROF, qui traitera des mutilations sexuelles féminines, des mariages forcés, et de la personnalité des agresseurs. Des formations que nous tâcherons de vous partager par la suite, pour qu'elles profitent à tous !





## >>> Amélioration de la formation et la sensibilisation des étudiant.e.s en santé aux problématiques LGBT+

Le Centre LGBT+ (Lesbien, Gai, Bi et Trans) d'Ile-de-France a pour but de promouvoir l'égalité des droits des personnes LGBT+, de lutter contre les discriminations et de se poser en centre d'accueil communautaire. Cette association dispose d'un Pôle Santé, qui s'occupe des problématiques de santé des personnes LGBT+. Les relations entre les patient.e.s LGBT+ et les professionnel.le.s de santé, ainsi que les problématiques particulières qui touchent ces patient.e.s, et le manque de formation des professionnel.le.s, sont des sujets qui nécessitent d'être pris en charge.

Pour cette raison, cette organisation a contacté plusieurs associations étudiantes des filières santé (FNEK, FNESI, ANEPF et ANEMF) dans le but ultime de développer les formations spécifiques aux problèmes de santé des LGBT+.

Dans un premier temps, il a été décidé d'effectuer un état des lieux sur ce sujet. Un questionnaire, à destination des étudiant.e.s en santé, sera publié. Son objectif est de permettre la mise en place d'outils d'information, et de formations adaptées aux professionnel.le.s de santé de demain.

Nous vous invitons à répondre à ce sondage, et à le diffuser au maximum !



*Pauline Barbier*

*Vice-Présidente en charge de la Santé Publique*



## >>> CA de Strasbourg

Les 1<sup>ers</sup> et 2 décembre derniers, les administrateur.trice.s se sont rendu.e.s à Strasbourg pour le second conseil d'administration du mandat. Au programme des débats : **liste de prescription des sages-femmes**, **LE LEXIQUE DE LA MAÏEUTIQUE**, **le retour sur les élections**, **hausse des frais d'inscription pour les étudiant.e.s internationaux** et bien d'autres sujets !



Le conseil d'administration de l'ANESF s'est positionné :

> *Pour l'adoption de l'écriture inclusive* dans tous ses textes, afin d'éviter tout sexisme ou genrisme dans son discours.

> *Pour une suppression de la liste des médicaments que peuvent prescrire les sages-femmes.* Ainsi que pour une suppression de la liste des dispositifs médicaux que les sages-femmes sont autorisé.e.s à prescrire.

> *Pour la mobilisation contre l'augmentation des frais d'inscription des étudiant.e.s internationaux.*

Ce conseil d'administration a également été l'occasion d'élire deux nouvelles recrues du bureau national : **Victoria ASTEZAN, Vice-présidente en charge des partenariats** et **JULIETTE BLANDRE, ATTACHÉE DE PRESSE.**

Après ce temps studieux, le conseil d'administration a pu découvrir la ville de Strasbourg, ses spécialités culinaires et son magnifique marché de Noël.

Merci à l'AMESFA pour son accueil.



## >>> La conférence de presse de l'enquête bien être

Le 5 décembre, Joséphine MILOCHE et Julie KERBART ont présenté les résultats tant attendus de l'enquête bien être de l'ANESF. Cette enquête, lancée le 12 mars 2018, a permis à 2428 étudiant.e.s de **S'EXPRIMER SUR LEUR VIE QUOTIDIENNE D'ÉTUDIANT.E SAGE-FEMME**, leur santé physique et psychologique, ainsi que sur le vécu de leur formation.

Les résultats de cette enquête ont été présentés au cours d'une conférence de Presse à Montrouge. Plusieurs organisations professionnelles ont répondu présentes, notamment le Collège National des Sages-femmes, et l'Organisation Nationale Syndicale des Sages-femmes, qui ont apporté un vif soutien à l'ANESF.



Cette conférence a permis un **relai important des résultats dans la presse**. En effet, le mal-être des étudiants sages-femmes a été évoqué par de nombreux journaux, notamment le FIGARO, l'Étudiant et France TV info.

*Les résultats sont dorénavant disponibles sur le site internet de l'ANESF (www.anesf.com). Ils sont un support pour l'ANESF pour appuyer nos revendications sur l'amélioration du bien-être étudiant.*

*Juliette Blandre  
Attachée de Presse*



## >>> La Commission des Questions Sociales de l'ANESF

*La CQSA : une nouvelle commission, 7 Étudiantes Sages-femmes, des projets pour notre Bien-être !*

La Commission des Questions Sociales de l'ANESF a vu le jour en décembre 2018. Suite aux résultats de l'enquête bien-être, une poignée d'étudiantes sages-femmes se sont engagées : « *On ne veut pas se limiter aux statistiques !* ». Elles sont unanimes, il faut maintenant agir, avoir des réflexions, créer des outils pour améliorer nos conditions d'études.

Les 7 membres sont volontaires, de toute la France, et coordonnées par Joséphine Miloche (vice-présidente en charge des questions sociales à l'ANESF). Elles travailleront principalement par visioconférence et mails jusqu'en juillet sur les questions du bien-être des étudiant.e.s sages-femmes.

*L'objectif de la CQSA est de réfléchir à des améliorations concrètes.* Dans la liste des axes de travail, on retrouve : **LE STATUT DE MAÎTRE DE STAGE**, **les outils de communication entre étudiant.e.s-professionnel.le.s**, **plateforme d'évaluation des lieux de stage**, **réflexion sur les outils pédagogiques et les objectifs de formation**. Plus largement, l'ANESF réfléchit à une refonte de la pédagogie avec une approche par compétence.

Affaire à suivre !



## Les membres de la CQSA



« Faire évoluer la pédagogie sur les terrains de stage, pour une meilleure qualité de formation et un bien-être préservé »

Manon, M2 – Paris Ouest

« Parce que le bien-être étudiant est notre quotidien, parce qu'il nous concerne toutes et tous et qu'il concernera les générations futures, c'est le moment d'agir et de changer les choses ! »

Manuela Carrico, L3 – Paris Ouest



« Les étudiant.e.s sage-femmes souffrent en stages et en école, et ce depuis bien trop longtemps. La pression ne peut plus rester un outil pédagogique devant des étudiants déjà fragilisés... »

Camille Lemerre, L3 – Nantes

« Mobilisons-nous pour l'avenir de notre profession, afin de travailler dans de meilleures conditions, que notre formation reçoive la reconnaissance qu'elle mérite et que nos droits évoluent en conséquence. »

Elise, L2 à Nîmes





« Bien plus qu'un simple mal-être, c'est la santé globale des étudiant.e.s sages-femmes qui est mise à mal. Ensemble, unissons nos forces, mettons en commun nos idées et pensons l'avenir, pour que demain soit l'aube d'un jour nouveau ! »

Caroline, L3 à Montpellier

« Il faut accepter ce que l'on ne peut changer, avoir le courage de changer ce qui peut l'être et savoir distinguer l'un de l'autre. Le mal être des étudiant.e.s Sages-Femmes doit cesser. »



Fanny, M1 à Nîmes



« La réalité ne peut plus être ignorée, l'inaction ne peut plus être acceptée. Pour améliorer le bien-être des étudiant.e.s sages-femmes il faut agir maintenant. »

Solenn, L3 à Paris Ouest

*Partagez vos idées sur le bien-être étudiant : [qs@anesf.com](mailto:qs@anesf.com)*

*Joséphine Miloche*

*Vice-Présidente en charge des questions sociales*

## >>> Journées Nationales des Étudiants Sages-Femmes

Les Journées Nationales des Étudiants Sages-Femmes, couramment appelées Jn'ESF, ont lieu chaque année au cours du mois de février. Elles permettent de rassembler près de **400 étudiant.e.s** autour de **formations, plénières, tables rondes**. C'est aussi le moment où se déroule **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MI-MANDAT DE L'ANESF**.

Cet événement a pour vocation **la rencontre, la formation et l'échange** entre étudiant.e.s de différentes écoles, professionnel.le.s provenant de différents horizons, étudiant.e.s associatif.ve.s d'autres filières issu.e.s du réseau de la FAGE et le bureau national de l'ANESF. Un des objectifs est que chacun.e puisse partager son point de vue sur différents sujets inhérents à notre formation ou à notre profession. Qu'il.elle puisse prendre part à

différents débats autour de pratiques professionnelles actuelles et qu'il.elle puisse se former sur des sujets ou des thématiques souvent peu ou pas traitées au cours de nos études : haptonomie, deuil périnatal, mutilations sexuelles, thromboses, allaitement ou encore pose de stérilet. D'autres formations permettront aux étudiant.e.s de perfectionner leurs connaissances du milieu associatif ou tout simplement de découvrir ce monde qui leur est encore inconnu. Ces journées de formations ont d'ailleurs suscité plus d'une vocation associative !

Chacun des participant.e.s doit pouvoir, grâce aux formations proposées et aux différentes tables rondes et plénières, acquérir une ouverture d'esprit et un esprit plus critique sur notre profession pour toujours améliorer et remettre en cause sa pratique.



Les Jn'ESF sont également l'occasion pour les étudiant.e.s sages-femmes de prendre pleinement part à l'assemblée générale de mi-mandat de l'ANESF. Moment clé du samedi après-midi, cette assemblée générale permet au bureau national de présenter un compte-rendu des actions menées au cours de la première partie du mandat mais aussi de présenter les actions à venir de la seconde partie du mandat. C'est un moment très important et un véritable temps d'échange où chaque étudiant.e, qu'il.elle soit engagée.e associativement, ou non, peut prendre la parole pour partager son opinion, poser des questions, proposer des solutions ou des pistes de travail.

Ce week-end permet aussi aux étudiant.e.s du réseau de l'ANESF de *rencontrer nos partenaires* afin de découvrir leurs produits, leurs offres tout en ayant la possibilité de poser leurs questions et de partager leurs réflexions.

Finalement, *le gala* du samedi soir permet aux étudiant.e.s de se retrouver dans une ambiance conviviale autour d'un petit repas et d'une soirée musicale !

Après avoir bravé le froid lillois l'an passé, les Journées Nationales des Étudiant.e.s Sages-Femmes auront lieu cette année dans la belle ville de Clermont-Ferrand les 15, 16 et 17 février 2019. L'association Ovaï'gne composée d'un bureau regroupant étudiant.e.s sages-femmes, médecine et pharmacie vous préparent des journées de folies sur les traces de James Bond !

Le thème des formations, plénières et tables rondes est quant à lui : *les sages-femmes au coeur de la vie sexuelle et affective.*



## >>> Congrès National de l'ANESF

Le Congrès national de l'ANESF se tient habituellement le premier week-end du mois de juillet. Il rassemble **250 À 300 ÉTUDIANT.E.S** issu.e.s des 32 écoles de sages-femmes adhérentes à l'ANESF.

Il est souvent très apprécié des étudiant.e.s par son côté un peu moins formel que les Jn'ESF de par le plus petit nombre de participant.e.s et sa proximité avec les vacances d'été. Il n'en reste pas moins un événement de formation, de rencontre et d'échange comme les Jn'ESF. Des **formations professionnalisantes et associatives** y sont dispensées par des professionnel.le.s ainsi que des formateur.trice.s de l'ANESF et parfois du réseau de la FAGE.

Le Congrès est également l'événement permettant de **renouveler le bureau de l'Association Nationale des Étudiants Sages-Femmes** lors de l'assemblée générale de fin de mandat le samedi après-midi. Ce moment riche en émotions permet à tout le bureau national de dresser le bilan d'activité et moral de son mandat avant de passer la main au nouveau bureau qui présentera ses objectifs pour l'année à venir.

À côté de ces moments de formations et d'échanges, les étudiant.e.s pourront se retrouver pour s'amuser et échanger de manière plus informelle lors de **l'apéro des régions**. Au cours de cette soirée, chaque association représentera sa région grâce à des mets et des boissons locaux.



Pour finir, chaque étudiant.e.s sages-femme pourra enfile son plus beau costume ou sa plus belle robe de soirée lors du traditionnel **GALA NATIONAL DE L'ANESF**.

Comme aux Jn'ESF, nos nombreux partenaires seront présents pour animer des formations, des plénières, mais également pour échanger avec les étudiant.e.s présent.e.s et distribuer leurs goodies et informations sur leur stand.

Cette année le congrès aura lieu dans la belle ville de Montpellier les 6, 7 et 8 juillet 2019. Il est organisé par l'association Occit'ocine qui vous prépare un week-end riche en formations, rencontres et divertissements au-delà de vos espérances.

Étudiant.e. sages-femmes de France : rejoins nous dès à présent sur la page Facebook de l'ANESF pour ne rien manquer de l'actualité de nos évènements nationaux.

Professionnel.le ou partenaire potentiel ? N'hésitez plus, contactez-nous dès maintenant si vous souhaitez prendre part à l'un de nos prochains évènements ! Nous serons ravis de travailler avec vous !

Alors bloquez-vous dès à présent ces dates !



*Lisa Epp*

*Vice-Présidente en charge de la coordination des évènements nationaux*



Pour cette nouvelle édition de l'Engagement, ce n'est pas une mais bien deux villes de notre beau réseau que nous allons visiter ! Let's start !

## >>> Clermont Ferrand

Pour commencer, nous allons nous rendre en Auvergne dans la belle ville de Clermont-Ferrand qui nous accueillera pour les Journées Nationales des Étudiants Sages-Femmes en février prochain !



Connue avant tout pour sa magnifique chaîne de volcans et de puys, fraîchement classée par l'Unesco au patrimoine mondial, Clermont-Ferrand vous invite à venir découvrir ses merveilles. Riche d'un passé glorieux à Gergovie avec Vercingétorix, mère de la renommée entreprise Michelin, ville de rugby depuis plus d'un siècle, et siège de la gastronomie auvergnate, vous ne vous ennuierez pas en Auvergne !



Bien que les volcans soient éteints depuis plus de huit mille ans, les quelques 120 étudiant.e.s sages-femmes, elles, sont loin de l'être ! Le bureau 2018-2019 du bureau des Étudiants Sages-Femmes d'Auvergne (BDE ESFA) se compose de :



- > Présidente : Mathilde Maffre
- > Vice - Présidente Générale : Lucie Bernadou
- > Secrétaire : Laura Lebegue
- > Trésorier : Margaux Boulet Sauvan
- > Vice-Président.e.s en charge de l'Enseignement Supérieur : Laurine Perry et Grégoire Klepper
- > Vice-Présidentes en charge de la Prévention Citoyenneté Solidarité (PCS) : Philippine Martin et Lucie Savin
- > Vice-Présidente Partenariat : Alisée Demichel
- > Vice-Présidentes en charge de Événementiel : Elise Beraud et Manon Poujade
- > Vice-Présidentes en charge de la Communication : Clémence Bernier et Ambre Desnier

Présent.e.s sur tous les pôles, de jour comme de nuit, les clermontois.e.s se montrent très engagé.e.s localement, à l'image de leur **calendrier annuel de soutien contre le cancer du sein**, leur participation à divers *courses de mobilisation* lors d'octobre rose mais également lors de *stand crêpes* de récoltes de fonds pour différentes associations caritatives et mouvement de prévention. Via leur BDE, les ESF sont moteur.trice.s de moments forts de l'école de sages-femmes, tels que *le week-end d'intégration*, *le repas de Noël*, *le gala* (organisé par une association de 5ème année : l'ADESF). De plus l'école comporte : 1 élue en CFVU, 1 élue en CME et 2 élues en UFR !





Concernant le tutorat PACES : l'ATPC (Association de Tutorat pour la PACES Clermontoise), les étudiant.e.s sages-femmes y sont largement investi.e.s tant comme tut.eur.rice.s, tuteur.rice.s en chef que comme membre du bureau ! On me souffle même dans l'oreillette que ce bon tutorat (maintes fois récompensé par l'agrément d'or) est adhérent à l'ANESF !

Retrouvez l'ATPC sur leur site : <https://www.atpclermont.fr/>

Voyons maintenant plus grand avec la Fédération des Étudiants d'Auvergne, la fédération territoriale, adhérente à la FAGE, à qui le BDE ESFA est également attaché, qui compte dans son bureau Mathilde Corde, secrétaire générale et ancienne présidente du BDE. La FedeA est motrice de différents projets dans l'ensemble du réseau étudiant clermontois : projet What's The Fac, défense de droits des étudiants, WEF locaux, FedEJ et bien d'autres ! Une petite mention spéciale à Bertrand et Virginie, les suivis du bureau à la fédération territoriale, qui sont aux petits soins pour les étudiant.e.s sages-femmes !





## >>> Montpellier

Pour finir ce premier voyage, rendons nous dans la chaude et chaleureuse ville de Montpellier où nous aurons le plaisir de nous retrouver pour le congrès d'été.



Ville de médecine avec la plus ancienne faculté de médecine de France qui y vit étudier Rabelais. Ville d'art et ses multiples musées et ville de sport avec ses divers clubs (foot, hand, rugby, water-polo) mais aussi son très renommé FISE (Festival International des Sports Extrêmes), vous ne trouverez jamais l'ennui dans la belle ville de Montpellier, quelle que soit la saison !



La capitale languedocienne est aussi connue pour sa vie étudiante trépidante, et les étudiant.e.s sages-femmes montpelliéraines ne sont pas en reste ! Cette année le bureau 2018-2019 de l'AMESF se compose de :

- > Présidente et Administratrice AGEM : Mebrouk Yasmine
- > Vice-Présidente en charge des Études Supérieur et Administratrice ANESF : Khan-Raja Sharleen
- > Secrétaire : Michez Manon
- > Trésorier : Manieu Andréa
- > Vice - Présidente en charge de la PCS : Lacambre Léonie ; Morau Philippine et Perignon Eléa
- > Vice - Présidente en charge des Partenariats : Ohayon Emilie
- > CM Partenariats Ponctuels : Boyer Lola
- > Vice - Présidente en charge de la Communication : Charff Joanna
- > Vice - Présidente en charge de l' Évènementiel : Rizzo Justine et Ribes Alexia »
- > Vice - Présidente en charge du Gala : Billottet Marine
- > Chargée de Mission Gala : Kasmi Maela
- > Vice - Présidente en charge de l'Humanitaire : Bossut Ninon
- > Vice - Présidente en charge du Ski : Bordas Lisa
- > Vice - Présidente en charge de la Scolarité : Demey Caitlin
- > Vice - Présidente en charge de SOS Nounou : Renart Emilie
- > CM Intégration : Culoma Sarah et Nekkaa Sirine





C'est avec cette belle équipe que toute l'année, divers projets sont mis en place pour adoucir le quotidien des ESF montpelliérain.e.s ! Au programme : *week-end d'intégration*, *soirées*, *projets de solidarité*, *séjour au ski*, *gala de fin d'année* mais également l'organisation l'an dernier d'un concert en rose en partenariat avec l'association Naître en Rose ! Notons aussi que l'école comporte de nombreux élu.e.s : 2 élues UFR, 1 élue CFVU, 1 élue CROUS et 1 élue ComUE ! Elles sont partout !!!



*Actuel.le.s détenteur.rice.s du spéculum d'or, quelle ville osera les détronner cet été chez elles.eux à Montpellier lors du congrès ?*



Concernant le tutorat PACES : l'ATM2 (Association de Tutorat Médecine de Montpellier), les étudiant.e.s sages-femmes y sont largement investi.e.s tant comme tut.eur.rice.s, tuteur.rice.s en chef que comme membre du bureau ! Lui aussi a été plusieurs fois récompensé par l'agrément d'or et est adhérent l'ANESF !



Pour finir, la fédération territoriale montpelliéraine est l'AGEM (Association Générale des Étudiants Montpelliérains). Elle est présidée par : Camille Bardou, étudiante sage-femme à Montpellier, et il y a une seconde étudiante sage-femme dans le bureau : Johanne Drouillat qui est vice-présidente en charge de la stratégie de formation. Preuve là encore que les étudiant.e.s sont très impliqués dans le réseau associatif montpelliérain. C'est une toute jeune fédération territoriale mais néanmoins dynamique et novatrice !

*Marie Estevenon*

*Vice-Présidente en Charge de la Coordination des Réseaux Territoriaux*

**LÉA EST SAGE-FEMME, ELLE S'OCCUPE  
DE SES PATIENTS JOUR ET NUIT,  
MAIS À CÔTÉ, ELLE S'OCCUPE AUSSI  
DE SON APPART**



**SI NOUS AVONS APPRIS À CONNAÎTRE  
LES AGENTS DU SECTEUR PUBLIC C'EST POUR  
MIEUX LES ACCOMPAGNER DANS LEURS PROJETS**

**Banque Française Mutualiste** - Société anonyme coopérative de banque au capital de 116 220 112,75 €. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

**Société Générale** - S.A. au capital de 1 009 897 173,75 €. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493).



**BANQUE FRANÇAISE  
MUTUALISTE**  
LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

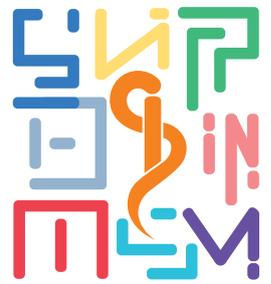
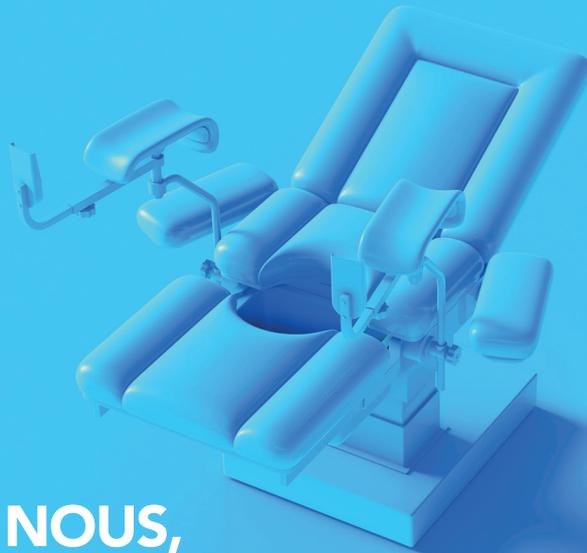
Contactez-nous du lundi  
au vendredi de 9 h à 20 h  
et le samedi de 9 h à 14 h

Appel non surtaxé **0 987 980 980**

RETROUVEZ-NOUS SUR [BFM.FR](https://www.bfm.fr) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



ETUDIANTS EN MAÏEUTIQUE



GROUPE  
PASTEUR  
MUTUALITÉ

**POUR NOUS,  
SAGES-FEMMES**

**LA RCP**

(Responsabilité Civile Professionnelle)

**À QUOI ÇA SERT ?**



Obligation pour un professionnel de santé, y compris les étudiants de réparer le préjudice causé à des tiers à l'occasion d'un acte de prévention, de diagnostic ou de soin.

Référence : Loi Kouchner 2002

Exemples de mises en causes



DÉFAUT D'INFORMATION  
LORS DE LA POSE  
DU STÉRILET



BÉBÉ CHUTE DE LA TABLE  
SUITE À UN MOMENT  
D'INATTENTION



REMISE DE COMPRIMÉS  
À LA MAUVAISE PATIENTE,  
ENTRAÎNANT UNE FAUSSE  
COUCHE

**PACK SENOÏS OFFERT<sup>(1)</sup>**

Le Pack SENOÏS vous protège des conséquences de vos actes professionnels en vous offrant une couverture optimale :

- RCP = Responsabilité Civile Professionnelle <sup>(2)</sup>
- PJ = Protection Juridique <sup>(2)</sup>
- CIR = Capital Invalidité de Reconversion <sup>(3)</sup>
- Couverture lors de stage à l'étranger \*  
et missions humanitaires bénévoles \*\*

@gpm\_fr // benjaminjeuneprosante // www.gpm.fr

\* dans un Etat membre de l'UE\*\* Monde entier hors USA et Canada

(1) Prise en charge intégrale par Groupe Pasteur Mutualité de ta cotisation du 01/09/2018 au 31/08/2019 ou du 01/10/2018 au 30/09/2019 ou du 01/11/2018 au 31/10/2019 portée sur l'attestation jointe y compris la contribution au fonds de garantie de 15 euros.

(2) Garantie assurée par Panacea Assurances - Société d'assurance régie par le Code des assurances, située au 34 boulevard de Courcelles, 75809 Paris cedex 17.

(3) Garantie assurée par GPM Assurances SA - Société d'assurance régie par le Code des assurances, située au 34 boulevard de Courcelles, 75809 Paris cedex 17.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

**01 40 54 54 54**

DU LUNDI AU VENDREDI - DE 8H30 À 18H00

GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ  
PARTENAIRE DE :

  
**> anesf**  
association nationale  
des étudiants sages-femmes



## >>> Nez pour sourire

Cette année encore, l'ANESF est fière de participer à l'action Nez Pour Sourire en collaboration avec AMPLI mutuelle et de nombreux BDE de filières de santé. C'est une action qui consiste en la mobilisation d'étudiants dans toute la France pour proposer au don des nez rouges et des goodies au profit du Rire Médecin.

Le Rire Médecin est une association loi 1901, créée en 1991, qui forme, emploie et rémunère des clowns hospitaliers dans les services pédiatriques, pour aider les enfants et leurs parents à dépasser l'angoisse de séparation. Le pari est que, s'il n'est certainement pas thérapeute, le clown à l'hôpital a des vertus thérapeutiques : par le jeu, la stimulation de l'imaginaire, la mise en scène des émotions, la parodie des

pouvoirs. Les clowns du Rire Médecin permettent à l'enfant de rejoindre son monde et de s'y ressourcer.

En 2018, Nez Pour Sourire est devenue la collecte officielle sur la voie publique du Rire Médecin avec l'accréditation officielle du Ministère de la Santé et des Solidarités.

La mobilisation sur la voie publique aura lieu entre mars et juin 2019, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe de votre ville. Vous donnerez un peu de votre temps, mais vous recevrez énormément !





## >>> L'AMREF

L'AMREF et l'ANESF, une collaboration qui perdure encore cette année ! L'AMREF flying doctors est la première ONG de santé publique en Afrique, qui s'engage à améliorer de façon durable la santé des communautés africaines. L'organisation mène plus de 160 programmes dans une trentaine de pays africains et cela jusque dans les zones les plus isolées. Les femmes et les enfants restent leurs principales priorités.

L'ANESF collabore avec cette association dans le cadre du programme «Stand Up for Africans Mother» : une campagne qui vise à former 15 000 sages-femmes africaines, pour contribuer à réduire de 25% la mortalité maternelle en Afrique subsaharienne. A ce jour, environ 11 000 sages-femmes et infirmier.ère.s ont été formé.e.s.



L'année dernière, la collaboration s'est faite dans une démarche de récolte de fonds, via la vente de bracelets avec la symbolique de créer un chaîne qui devait avoir la longueur de la distance conseillée entre une femme et une sage-femme en Afrique. Nous sommes actuellement en réflexion sur la forme que la collecte de fond pourrait prendre cette année. Nous souhaiterions réaliser, dans l'idéal, un événement sportif ou culturel au profit de l'AMREF, lors du congrès de juillet 2019.

*Sixtine Barrois*

*Vice-Présidente en charge de la Prévention, de la Santé et de la Citoyenneté*



>>> Au mois de janvier : J comme Japon

## *La grossesse*

*Les femmes japonaises sont enceintes pendant 10 mois* : tout est calculé selon le calendrier lunaire ou chaque mois compte 28 jours.

Au Japon, une échographie est réalisée chaque mois. Par contre, rien n'est remboursé par le régime de sécurité sociale japonais. L'accouchement sans complication peut donc coûter environ 4 000 euros voire plus selon les hopitaux!

*Il est recommande pour la future maman de prendre 1 kg/mois*. Trop grossir est mal vu et la sage-femme peut même proposer un régime ! Les thés noirs et verts, ainsi que le café sont interdits, en revanche, le poisson cru est autorisé !

*Il est déconseillé de pratiquer une activité sportive*, et de manière générale tout exercice, y compris les relations sexuelles !

Les femmes japonaises, pudiques, sont séparées du médecin par un rideau au niveau des hanches lors des examens.

## *La naissance*

Pendant le travail et l'accouchement, on donne à la maman à boire et à manger, pour lui apporter une source d'énergie supplémentaire.

Au Japon, l'anesthésie se pratique peu, car traditionnellement, les femmes pensaient qu'aimer son enfant marchait de pair avec la douleur ressentie à l'accouchement. Et puis la péridurale est très chère, ce qui la rend inaccessible à la plupart des patientes.



## *Après l'accouchement*

**LE PEAU À PEAU N'EST PAS PRATIQUÉ**, l'enfant est tout de suite lavé et habillé. Le nouveau-né est pesé après chaque tétée, le poids est très important.

La mère et son nouveau-né restent un peu plus longtemps à l'hôpital qu'en France, en moyenne 5 jours pour un accouchement par voie basse et 7 jours pour une césarienne.

Il existe de nombreuses **fêtes post-accouchement**. 7 jours après la naissance, une cérémonie pendant laquelle un prénom est attribué à l'enfant est organisée. 31 jours après la naissance d'un garçon et 33 jours après la naissance d'une fille, les japonais se rendent dans un temple pour remercier les dieux d'avoir protégé le bébé.

L'introduction alimentaire, vers 5-6 mois, se fait à la bouillie de riz. Souvent, les fruits et les légumes sont mélangés, en faisant des purées de brocoli et de banane par exemple.

La journée, le nourrisson reste collé à sa mère dans un porte bébé. La nuit, il dort à côté d'elle. A partir de ses 7 ans, ses parents ne lui font plus de bisous, ils montrent leur amour différemment.

Au Japon, **toute la famille couche dans la même chambre**, le bébé dort au milieu de ses parents, dans le même lit. Parfois, à partir de 13 ans, les enfants ont leur chambre à part.

Traditionnellement, les femmes japonaises ne parlent pas trop de leurs enfants, car elles estiment que c'est trop intime. Elles se plaignent peu et ne se vantent pas. Tout cela ne veut pas dire que la concurrence n'existe pas, au contraire, elle est même énorme ! Le but est toujours d'aller dans la meilleure école possible.

*Sixtine Barrois*

*Vice-Présidente en charge de la Prévention, de la Citoyenneté et de la Solidarité*



## >>> Cinéma

### *Pupille, film sorti le 5 décembre 2018*

Synopsis : Théo est remis à l'adoption par sa mère biologique le jour de sa naissance. C'est un accouchement sous X. La mère à deux mois pour revenir sur sa décision...ou pas. Les services de l'aide sociale à l'enfance et le service adoption se mettent en mouvement. Les uns doivent s'occuper du bébé, le porter (au sens plein du terme) dans ce temps suspendu, cette phase d'incertitude. Les autres doivent trouver celle qui deviendra sa mère adoptante. Elle s'appelle Alice et cela fait dix ans qu'elle se bat pour avoir un enfant. PUPILLE est l'histoire de la rencontre entre Alice, 41 ans, et Théo, trois mois.



C'est un très beau film à égale distance entre la fiction et le documentaire, qui émeut, bouleverse et émerveille ! A voir et revoir !

### *Une femme d'exception, film sorti le 2 janvier 2019*

Synopsis : Jeune avocate idéaliste, Ruth Bader Ginsburg vient d'avoir un enfant et ne trouve aucun cabinet prêt à engager une femme... Lorsqu'elle accepte une affaire fiscale avec son mari Martin, elle comprend qu'il y a sans doute là l'occasion de faire évoluer sa carrière. Mais elle est surtout consciente de pouvoir changer le regard de la justice sur la discrimination fondée sur le sexe.



Une femme d'exception retrace les jeunes années de celle que l'on surnomme "Notorious RBG". Aujourd'hui âgée de 85 ans, elle siège à la Cour Suprême et est l'une des plus grandes figures progressistes des États-Unis.

A voir absolument, c'est de la culture générale ! Très bien joué !

*Sixtine Barrois*

*Vice-Présidente en charge de la Prévention, de la Citoyenneté et de la Santé*